

Madagascar : Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans l'école primaire d'Antanetibe

Présentation du projet



LE PROJET EN CHIFFRES

Localisation : Madagascar, région d'Analamanga, district d'Ambohidratrimo, commune d'Antanetibe Mahazaza;

Durée du projet : 12 mois;

Objectif du projet : Contribuer à améliorer les conditions de vie et la résilience des familles et des enfants de la commune d'Antanetibe Mahazaza (Région Analamanga, Madagascar);

Bénéficiaires : 293 enfants et 7 enseignants (bénéficiaires directs);

Budget : 20 406€

L'eau



Pourquoi ce projet ?

MADAGASCAR



Selon l'Unicef, **Madagascar fait partie des 3 pays les moins avancés en termes d'accès à l'eau et aux structures d'assainissement de base** [1].

Plus de la moitié de la population Malagasy (57%) n'a pas accès à une source d'eau améliorée [2]. L'inégalité de l'accès à des services en eau potable entre populations urbaines et rurales est notoire : 72,5% de la population urbaine utilise de l'eau de boisson provenant de sources améliorées (robinet, puits protégés, citerne, forage...), contre 34% en zone rurale [3].



État actuel des blocs sanitaires à l'école Antanetibe

Par ailleurs, en termes d'assainissement, **quatre personnes sur cinq n'ont pas accès à un service d'assainissement de base adéquat** [4]. Près de 45% des ruraux pratiquent encore la défécation à l'air libre [5]. Celle-ci non seulement favorise la diffusion de maladies mais contribue à la pollution de l'environnement et notamment de l'eau consommée par les habitants. Environ 4 personnes sur 5 boivent de l'eau contaminée par des E. Coli c'est-à-dire de la matière fécale [6]. **Sans système d'assainissement, la grande majorité des eaux souillées est déversée sans aucun contrôle dans le milieu naturel** avec des conséquences graves sur la dégradation de l'environnement.

Enfin, seule une personne sur quatre possède un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon [7].

Ce faible accès à l'assainissement a **des conséquences importantes sur la santé**, surtout celle des enfants qui sont davantage affectés par les maladies à transmission hydrique telles que la diarrhée.

Dans certains établissements scolaires, les infrastructures en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène font défaut et la gestion de l'hygiène menstruelle n'est pas prise en compte (toilettes séparées, équipement adéquat...).

Selon des données statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale Malgache, près de 85% des écoles primaires publiques et communautaires ne sont pas alimentées en eau potable et près de 23% ne disposent pas de latrines fonctionnelles (2019). **Chaque année, 3,5 millions de journées d'école sont perdues dans le pays à cause des maladies liées aux mauvaises pratiques d'hygiène et au manque d'infrastructures sanitaires.**



Puits dans l'enceinte de l'école primaire d'Antanetibe

[1] UNICEF, Défis et opportunités des enfants à Madagascar, novembre 2018; [2] Ibid ; [3] INSTAT, UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018; [4] MICS 2018; [5] INSTAT, UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018; [6] UNICEF, Défis et opportunités des enfants à Madagascar, novembre 2018; [7] INSTAT, UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018



Etat actuel des blocs sanitaires de l'école Antanaetibe

La commune rurale d'Antanetibe Mahazaza se situe à 39km au nord-ouest de la capitale, dans le district d'Ambohidratrimo, dans la région d'Analamanga. Elle comprend 10 417 habitants [8].

L'école ciblée dans le projet est **bénéficiaire** du programme Vahatra et située dans la commune d'Antanetibe Mahazaza. Ses **infrastructures sanitaires sont particulièrement défectives** et son effectif d'élèves important rend urgente l'installation de nouveaux blocs sanitaires alimentés en eau.

En effet, le bloc sanitaire actuel n'est pas adapté aux enfants et est dans un **état de dégradation et d'insalubrité importants**. De ce fait les latrines sont très peu utilisées par les élèves et sont propices à la **prolifération de bactéries**. De plus, il n'y a pas d'accès à l'eau permanent et/ou suffisant dans l'enceinte de l'école, ce qui oblige les parents d'élèves à se relayer pour aller chercher de l'eau à une source lointaine.

Ainsi, **les 293 enfants accueillis dans cette école souffrent régulièrement d'infections parasitaires et de diarrhées dues au manque d'hygiène et d'assainissement**.

Quels sont les enjeux du projet ?

[8] Mars 2020 – plan communal de développement

En plus de construire des infrastructures favorisant l'accès à l'eau et à l'assainissement, ce projet vise également à **réduire les inégalités** inhérentes à ces problématiques d'hygiène qui touchent davantage certaines personnes, comme par exemple **les femmes, les filles** ou encore **les personnes en situation de handicap** qui sont d'autant plus vulnérables face à la vétusté des infrastructures liées à l'eau et l'assainissement.

Dans la zone du projet, l'accès à l'eau est conditionné par le passage d'une rivière ou l'existence d'une source. Plus l'habitat est éloigné de ces points d'eau existants, plus l'approvisionnement en eau devient une corvée qui peut prendre, en région enclavée et sèche, plusieurs heures par jour. **Les femmes sont les principales responsables de la collecte de l'eau et donc les premières victimes de cette tâche épuisante et chronophage**. Les écoles cibles ont un accès à l'eau limité et insuffisant ce qui oblige les parents d'élèves, et donc principalement les mères, à se relayer pour aller chercher de l'eau.

Les filles sont par ailleurs davantage affectées par l'absence de latrines fonctionnelles :

- Cela peut être facteur d'absentéisme important si l'absence de toilette implique qu'**elles doivent se retenir toute la journée** et attendre d'être de retour chez elles.
- L'absentéisme **en période de règles**, à cause du manque d'hygiène dans les établissements scolaires, est également fréquent et peut aboutir à un véritable décrochage scolaire.

Le présent projet contribuera à **améliorer l'environnement scolaire** en offrant des sanitaires salubres et fonctionnels. Les filles auront leurs propres toilettes, garantissant leur intimité.



Les élèves utilisent actuellement des bidons d'eau pour se laver les mains

Les toilettes de l'école cible sont dans un état dégradé, que ce soit en termes de dispositif d'assainissement mais aussi de bâtisse, sol ou toiture. L'accès y est particulièrement compliqué en période de pluie, car celle-ci rend le sol boueux. Les personnes en situation de handicap moteur ne peuvent alors pas y accéder, ou du moins de manière très laborieuse. **L'absence de toilettes accessibles peut dissuader les enfants en situation de handicap d'aller à l'école.** Leurs besoins spécifiques seront pris en compte lors de la conception des installations.



Depuis 2019, en étroite collaboration avec Amadea, partenaire local, Un Enfant par la Main (UEPLM) a décidé de mettre en œuvre un programme de développement (Programme « Vahatra ») dans la région d'Analamanga dans l'objectif d'**accompagner les enfants dans la réalisation de leurs droits fondamentaux** : accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition, à l'eau et à la protection.

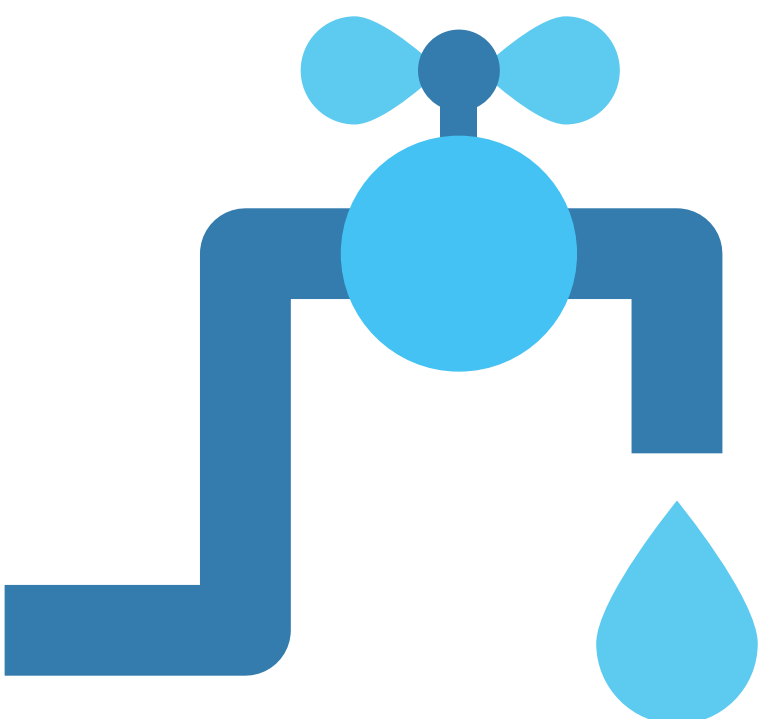
A décembre 2021, 13 établissements scolaires, plus de 1580 enfants, ainsi que les autorités locales et les communautés de cette zone, participent directement aux actions mises en œuvre. C'est dans le cadre du Programme Vahatra que **des besoins sur le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement ont été remontés** à Amadea et à UEPLM par les directeurs, les enseignants, les enfants et les comités de parents d'élèves.

Le présent projet s'intégrera ainsi aux actions en cours ou à venir du **Programme Vahatra**, en renforçant le volet "accès à l'eau et à l'assainissement".

Les ouvrages permettront *in fine* d'**améliorer les conditions de vie des enfants** grâce à un meilleur accès et à une meilleure disponibilité et gestion de l'eau et de l'assainissement.



Réponse Urgence COVID-19



Les futures infrastructures sanitaires d'Antanetibe contribueront à **lutter contre la propagation du Covid-19** en permettant aux enfants de se laver les mains et d'adopter les gestes barrières. En effet, **une meilleure hygiène au quotidien réduit les risques de transmission de maladies**, dont la Covid-19.



Qui sont les bénéficiaires ?

Les bénéficiaires directs du projet sont les 293 enfants (dont 125 filles) de l'école primaire d'Antanetibe, ainsi que les enseignants. Ces élèves sont issus de familles vulnérables et scolarisés dans des écoles où le manque d'infrastructures d'assainissement fonctionnelles peut les conduire à l'absentéisme (notamment les jeunes filles en période de règles), voire à l'abandon scolaire.

Comment se déroulera le projet ?

Ce projet vise à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les enfants d'Antanetibe. Pour cela, UEPLM prévoit la mise en oeuvre de différentes activités :



Construction d'ouvrages favorisant l'accès à l'eau au niveau de l'école

Il existe **un puits** dans l'enceinte de l'école, mais il **est très souvent asséché** et il ne suffit pas pour subvenir aux besoins en eau de l'effectif de l'école ;

Afin d'améliorer l'accès à l'eau au sein de ce établissement scolaire, le projet prévoit d'**installer un forage** (environ 35-40 m de profondeur) à **pompe solaire** et **1 château d'eau** avec réservoir de 2m³. La construction du forage suivra les étapes suivantes : la prospection géophysique, le creusage du puits (forage), l'essai de débit et le choix de la pompe.

Ces infrastructures permettront **l'alimentation en eau des blocs sanitaires** (latrines, lave mains, etc.) construits dans chaque établissement et des cantines scolaires (cuisson des aliments, hygiène de la cantine, etc.).



Forage d'un puits



Construction d'ouvrages favorisant des meilleures conditions d'hygiène et d'assainissement au niveau des écoles (latrines, lavabos)

Les sanitaires sont dans un état de dégradation et d'insalubrité très importants : les constructions sont relativement précaires, avec des toits de taule fragilisés occasionnant des fuites en cas de pluie, des portes défectueuses voire inexistantes, ne pouvant garantir l'intimité des élèves et aucun dallage au sol.

Bien que situées au sein de l'enceinte de l'école, **l'accès aux latrines peut être compliqué par temps de pluie**, le sol devenant boueux et glissant. **Les toilettes sont à fosses perdues et constituées d'un simple trou dans le sol**. L'évacuation des déchets y est souvent défectueuse. Par ailleurs, **l'école n'est pas équipée de lavabos fonctionnels** pour permettre aux enfants et enseignants de se laver les mains.



Exemple de bloc sanitaire 4 compartiments

Le projet prévoit de construire de nouveaux blocs sanitaires à 4 compartiments, composés chacun de :

- » 4 latrines à la turque, permettant de distinguer des latrines pour les filles, les garçons ou les enseignants ;
- » 1 grand urinoir pour les garçons ;
- » 1 dispositif de lave-mains (DLM)
- » 1 fosse septique

Une attention particulière sera portée au dimensionnement de la fosse ainsi qu'à sa vidange. Les blocs seront surélevés autour d'un espace dallé en pierre aménagé pour protéger les toilettes de la boue en période de pluie.

Un projet basé sur les droits de l'enfant

Extrait de l'article 24 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) :

"Les États parties (...) prennent les mesures appropriées pour (...) lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre des soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable".



En se basant sur la CIDE, UEPLM s'engage à agir dans le but d'**aider les enfants à jouir de leurs droits**, notamment le **droit à la santé**, via la mise en place d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement qui permettent de réduire la diffusion de maladies, notamment les maladies hydriques et diarrhéiques. Ce projet rejoint également la politique menée par la ville d'Antanetibe Mahazaza à travers son plan communal.



Extrait de l'article 6 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) :

"Tout enfant a un droit inhérent à la vie et l'État a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant".

UEPLM s'engage également à garantir aux enfants **le droit à la vie, à la survie et au développement** grâce à des infrastructures leur permettant de limiter la diffusion de maladies potentiellement mortelles pour eux, et d'évoluer dans un environnement sain, favorable à leur bon développement.

Ce projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)[2] 3 et 6 :



ODD n°3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Il répond en particulier à la cible 3.3 : « D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ».

[2] Les ODD sont dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015.



ODD n°6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Il répond en particulier aux cibles suivantes :

6.2 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

6.b « Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement ».

Quels sont les résultats attendus ?

Il est attendu de ce projet qu'il permette :

- Un **accès immédiat à une source d'eau** pour les enfants et les enseignants ;
- Un **accès à des latrines** partagées et à un **dispositif pour se laver les mains** pour les enfants et les enseignants, dans leur école.
- Une **augmentation du taux de présence** des élèves en classe.
- Une **diminution du taux de maladies liées à l'eau** contractées.
- Une **opérationnalisation et une pérennité des modalités de gestion et d'entretien** des ouvrages.



Puits asséché d'Antanetibe



Un projet dans la durée

Le projet proposé ici s'inscrit dans la continuité des réalisations précédentes, avec pour **objectif de mieux répondre aux besoins prioritaires des familles ciblées**. Il a été élaboré à partir des évaluations finales de projets précédents (renforcement des producteurs, cantines scolaires et infrastructures sanitaires dans les écoles) qui ont souligné la nécessité de poursuivre certaines actions pour consolider et élargir leurs impacts. La poursuite des interventions **répond aussi à une demande des acteurs locaux** : directeurs d'écoles, autorités locales et parents d'élèves.

✓ Pérennité technique

La pérennité technique sera garantie par (i) **l'échange de connaissances et le renforcement des capacités des partenaires, équipes, bénéficiaires et autorités locales**, qui représente une des principales stratégies de mise en œuvre du projet, intégrée dans toutes les activités de façon transversale ; (ii) **la cohérence des actions mises en place avec les politiques locales et nationales** ; (iii) **l'emploi de techniques et de matériaux de construction locaux** et l'utilisation de pièces détachées pouvant se trouver dans le marché local ; (iv) **la mise en place d'un mode d'entretien et de gestion des ouvrages** construits avec les différentes parties prenantes du projet.

✓ Pérennité sociale et institutionnelle

Elle sera **garantie par (i) les partenariats** noués avec des organisations locales (Amadea, école partenaire, autorités locales, etc.) tout en respectant leurs spécificités d'intervention (ii) **des relations de confiance** développées avec les autorités locales et les communautés qui pourront par la suite s'approprier la gestion des infrastructures.

✓ Pérennité économique et financière

Elle sera **réfléchi**e dans le cadre du projet **avec le comité de gestion** établi dans l'école.

✓ Pérennité environnementale

Elle sera **garantie par (i) des achats locaux** de préférence ; (ii) **la sensibilisation des parties prenantes** sur la conservation de l'eau et d'un environnement propre et sain.

